CPJEPS

MENTION :

Animateur d'activités et de vie quotidienne

date mise à jour : 07/12/2023

Organisme de formation

Ufcv
Maison des Associations
1, rue du Coetlosquet 57000 METZ
Tél : 03 88 15 52 18
formationpro-lo@ufcv.fr
N° déclaration d'activité : 11750896975 *cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Siret : 775685621 01554

Lieu de la formation

Centre Social Le Lierre
2, place Roland 57100 Thionville
Tél : 03 82 54 39 97
▶ **Conditions d'accueil :** pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

Descriptif de la formation

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPJEPS) spécialité "animateur d'activités et de vie quotidienne"
Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui
Formation ouverte à distance : partielle
Diplôme d'Etat : Arrêté du 26 février 2019
Autorité de certification : Ministère des Sports et des jeux Olympiques et paralympiques sports.gouv.fr
Niveau visé : 3
Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203
Code Certif Info : 106401
N° fiche RNCP : 32369 **Date d'enregistrement :** Arrêté du 26 février 2019 – JO de mars 2019
Code CPF : 311047

Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date : Du 23 septembre 2024 au 28 mai 2025
Formation en alternance à temps plein en continu durant 24 semaines
▶ **Durée totale de la formation :** 1148 heures sur 22 semaines.
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Enseignement théorique : 553 heures soit 35 heures par semaine
- Stage en milieu professionnel : 595 heures soit 35 heures par semaine Congés payés (en fonction de la CCN applicable)

▶ **Parcours partiel :** pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.

Engagement qualité des formations

▶ Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)
▶ Référencement **DataDock**
▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site https://formation-professionnelle.ufcv.fr

Pré-requis Exigences préalables à l'entrée en formation

- Être âgé de 16 ans minimum
- La maîtrise de la lecture et de l'écriture est vivement conseillée

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Conditions d'admission

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès.
Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations au CPjeps animateur d'activités et de vie quotidienne, analyse détaillée d'une animation de groupe
▶ **Date des entretiens :** 25 juin et 29 août 2024
▶ **Individualisation des parcours de formation :** en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement

Coûts

5530€ Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts
Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site https://formation-professionnelle.ufcv.fr

Objectifs et contenus de la formation

▶ **Objectifs :**

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation
- Anime des activités en utilisant différents supports (culturelle, artistique, sportive, environnemental…) en fonction des besoins du public
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini

▶ **Contenus :**

- Connaissance des publics, en particulier l'enfance et l'adolescence
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

Retrait des dossiers de candidature

▶ **Retrait des dossiers** à partir de 1er février 2024
▶ **Clôture des inscriptions :** 2 septembre 2024

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

▶ L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

▶ Au moins 2 visites en milieu professionnel et 2 rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning). La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

▶ Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allégements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

▶ Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- L'UC1 s'obtient par la soutenance d'un dossier présentant la structure et des comptes rendus d'activités menées par le candidat. L'UC2 s'obtient la soutenance d'un écrit constitué de 2 fiches présentant chacune une action de vie quotidienne ayant été encadrée par le candidat.
- L'UC3 s'obtient par la soutenance d'un écrit présentant 2 projets d'activités d'au moins 3 séances. L'UC4 s'obtient par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le·s bloc·s de compétence certifié·s et validé·s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le·s bloc·s manquant·s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours [illegible]ction.

CPJEPS

MENTION :

date mise à jour : 07/12/2023

Animateur d'activités et de vie quotidienne

Organisme :	UFCV	**Affaire n° :**	23S0385
Dates de l'action :	Du 23 septembre 2024 au 28 mai 2025	**Lot n° :**	240114
		N° marché :	18668
Période en centre :	553 heures	**Intitulé du lot :**	Parcours Vers un Métier - CPJEPS "Animateur d'activités et de Vie quotidienne"
Période en entreprise :	595 heures	**Bassin ou territoire**	Thionville

2024

Janvier		HC	HE	Février		HC	HE	Mars		HC	HE	Avril		HC	HE	Mai		HC	HE	Juin		HC	HE
1	L			1	J			1	V			1	L			1	M			1	S		
2	M			2	V			2	S			2	M			2	J			2	D		
3	M			3	S			3	D			3	M			3	V			3	L		
4	J			4	D			4	L			4	J			4	S			4	M		
5	V			5	L			5	M			5	V			5	D			5	M		
6	S			6	M			6	M			6	S			6	L			6	J		
7	D			7	M			7	J			7	D			7	M			7	V		
8	L			8	J			8	V			8	L			8	M			8	S		
9	M			9	V			9	S			9	M			9	J			9	D		
10	M			10	S			10	D			10	M			10	V			10	L		
11	J			11	D			11	L			11	J			11	S			11	M		
12	V			12	L			12	M			12	V			12	D			12	M		
13	S			13	M			13	M			13	S			13	L			13	J		
14	D			14	M			14	J			14	D			14	M			14	V		
15	L			15	J			15	V			15	L			15	M			15	S		
16	M			16	V			16	S			16	M			16	J			16	D		
17	M			17	S			17	D			17	M			17	V			17	L		
18	J			18	D			18	L			18	J			18	S			18	M		
19	V			19	L			19	M			19	V			19	D			19	M		
20	S			20	M			20	M			20	S			20	L			20	J		
21	D			21	M			21	J			21	D			21	M			21	V		
22	L			22	J			22	V			22	L			22	M			22	S		
23	M			23	V			23	S			23	M			23	J			23	D		
24	M			24	S			24	D			24	M			24	V			24	L		
25	J			25	D			25	L			25	J			25	S			25	M		
26	V			26	L			26	M			26	V			26	D			26	M		
27	S			27	M			27	M			27	S			27	L			27	J		
28	D			28	M			28	J			28	D			28	M			28	V		
29	L			29	J			29	V			29	L			29	M			29	S		
30	M							30	S			30	M			30	J			30	D		
31	M							31	D							31	V						

Juillet		HC	HE	Août		HC	HE	Septembre		HC	HE	Octobre		HC	HE	Novembre		HC	HE	Décembre		HC	HE
1	L			1	J			1	D			1	M	7		1	V			1	D		
2	M			2	V			2	L			2	M	7		2	S			2	L	7	
3	M			3	S			3	M			3	J	7		3	D			3	M	7	
4	J			4	D			4	M			4	V	7		4	L	7		4	M		7
5	V			5	L			5	J			5	S			5	M	7		5	J	7	
6	S			6	M			6	V			6	D			6	M		7	6	V	7	
7	D			7	M			7	S			7	L	7		7	J	7		7	S		
8	L			8	J			8	D			8	M	7		8	V	7		8	D		
9	M			9	V			9	L			9	M	7		9	S			9	L		7
10	M			10	S			10	M			10	J	7		10	D			10	M		7
11	J			11	D			11	M			11	V	7		11	L			11	M		7
12	V			12	L			12	J			12	S			12	M		7	12	J		7
13	S			13	M			13	V			13	D			13	M		7	13	V		7
14	D			14	M			14	S			14	L		7	14	J		7	14	S		
15	L			15	J			15	D			15	M		7	15	V		7	15	D		
16	M			16	V			16	L			16	M		7	16	S			16	L	7	
17	M			17	S			17	M			17	J		7	17	D			17	M	7	
18	J			18	D			18	M			18	V		7	18	L	7		18	M		7
19	V			19	L			19	J			19	S			19	M	7		19	J	7	
20	S			20	M			20	V			20	D			20	M		7	20	V	7	
21	D			21	M			21	S			21	L		7	21	J	7		21	S		
22	L			22	J			22	D			22	M		7	22	V	7		22	D		
23	M			23	V			23	L	7		23	M		7	23	S			23	L		
24	M			24	S			24	M	7		24	J		7	24	D			24	M		
25	J			25	D			25	M	7		25	V		7	25	L		7	25	M		
26	V			26	L			26	J	7		26	S			26	M		7	26	J		
27	S			27	M			27	V	7		27	D			27	M		7	27	V		
28	D			28	M			28	S			28	L		7	28	J		7	28	S		
29	L			29	J			29	D			29	M		7	29	V		7	29	D		
30	M			30	V			30	L	7		30	M		7	30	S			30	L		
31	M			31	S							31	J		7					31	M		

Total HE/HC 2024

janv			févr			mars			avr			mai			juin			juil			août			sept	42		oct	63	98	nov	56	77	déc	56	49

CPJEPS

MENTION :

date mise à jour : 07/12/2023

Animateur d'activités et de vie quotidienne

2025

Janvier		HC	HE	Février		HC	HE	Mars		HC	HE	Avril		HC	HE	Mai		HC	HE	Juin		HC	HE	Juillet		HC	HE	Août		HC	HE	Septembre		HC	HE	Octobre		HC	HE	Novembre		HC	HE	Décembre		HC	HE
1	M			1	S			1	S			1	M	7		1	J			1	D			1	M			1	V			1	L			1	M			1	S			1	L		
2	J	7		2	D			2	D			2	M		7	2	V		7	2	L			2	M			2	S			2	M			2	J			2	D			2	M		
3	V	7		3	L	7		3	L		7	3	J	7		3	S			3	M			3	J			3	D			3	M			3	V			3	L			3	M		
4	S			4	M	7		4	M		7	4	V	7		4	D			4	M			4	V			4	L			4	J			4	S			4	M			4	J		
5	D			5	M		7	5	M		7	5	S			5	L	7		5	J			5	S			5	M			5	V			5	D			5	M			5	V		
6	L	7		6	J	7		6	J		7	6	D			6	M	7		6	V			6	D			6	M			6	S			6	L			6	J			6	S		
7	M	7		7	V	7		7	V		7	7	L		7	7	M		7	7	S			7	L			7	J			7	D			7	M			7	V			7	D		
8	M		7	8	S			8	S			8	M		7	8	J			8	D			8	M			8	V			8	L			8	M			8	S			8	L		
9	J	7		9	D			9	D			9	M		7	9	V		7	9	L			9	M			9	S			9	M			9	J			9	D			9	M		
10	V	7		10	L		7	10	L	7		10	J		7	10	S			10	M			10	J			10	D			10	M			10	V			10	L			10	M		
11	S			11	M		7	11	M	7		11	V		7	11	D			11	M			11	V			11	L			11	J			11	S			11	M			11	J		
12	D			12	M		7	12	M		7	12	S			12	L	7		12	J			12	S			12	M			12	V			12	D			12	M			12	V		
13	L		7	13	J		7	13	J	7		13	D			13	M	7		13	V			13	D			13	M			13	S			13	L			13	J			13	S		
14	M		7	14	V		7	14	V	7		14	L		7	14	M		7	14	S			14	L			14	J			14	D			14	M			14	V			14	D		
15	M		7	15	S			15	S			15	M		7	15	J	7		15	D			15	M			15	V			15	L			15	M			15	S			15	L		
16	J		7	16	D			16	D			16	M		7	16	V	7		16	L			16	M			16	S			16	M			16	J			16	D			16	M		
17	V		7	17	L		7	17	L		7	17	J		7	17	S			17	M			17	J			17	D			17	M			17	V			17	L			17	M		
18	S			18	M		7	18	M		7	18	V			18	D			18	M			18	V			18	L			18	J			18	S			18	M			18	J		
19	D			19	M		7	19	M		7	19	S			19	L	7		19	J			19	S			19	M			19	V			19	D			19	M			19	V		
20	L	7		20	J		7	20	J		7	20	D			20	M	7		20	V			20	D			20	M			20	S			20	L			20	J			20	S		
21	M	7		21	V		7	21	V		7	21	L			21	M		7	21	S			21	L			21	J			21	D			21	M			21	V			21	D		
22	M		7	22	S			22	S			22	M	7		22	J	7		22	D			22	M			22	V			22	L			22	M			22	S			22	L		
23	J	7		23	D			23	D			23	M		7	23	V	7		23	L			23	M			23	S			23	M			23	J			23	D			23	M		
24	V	7		24	L	7		24	L	7		24	J	7		24	S			24	M			24	J			24	D			24	M			24	V			24	L			24	M		
25	S			25	M	7		25	M	7		25	V	7		25	D			25	M			25	V			25	L			25	J			25	S			25	M			25	J		
26	D			26	M		7	26	M		7	26	S			26	L	7		26	J			26	S			26	M			26	V			26	D			26	M			26	V		
27	L		7	27	J	7		27	J	7		27	D			27	M	7		27	V			27	D			27	M			27	S			27	L			27	J			27	S		
28	M		7	28	V	7		28	V	7		28	L	7		28	M	7		28	S			28	L			28	J			28	D			28	M			28	V			28	D		
29	M		7					29	S			29	M	7		29	J			29	D			29	M			29	V			29	L			29	M			29	S			29	L		
30	J		7					30	D			30	M		7	30	V			30	L			30	M			30	S			30	M			30	J			30	D			30	M		
31	V		7					31	L	7						31	S							31	J			31	D							31	V							31	M		

Total HE/HC 2025

janv	70	84		févr	56	84		mars	63	84		avr	56	84		mai	91	35		juin				juil				août				sept				oct				nov				déc			

Offre	Formation en centre	Formation en entreprise	Total
Nombre d'heures	553,00	595,00	1 148,00
Nombre de jours	79,00	85,00	164,00
Moyenne nombre d'heures / jour	7,00	7,00	7,00

Légende :

- **HC :** Nombre d'heures en Centre
- **HE :** Nombre d'heure en Entreprise
- volume horaire compatible avec le cadre réponse technique de l'action
- période de vacances scolaires
- congés
- Réunions d'information collectives : 9h30 à 10h30 suivies d'entretiens individuels